

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 06 avril 2017**

Objet : Plan de financement pour la mise en œuvre d'infrastructures de Montée en Débit dans le cadre de l'offre PRM spécifique sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix (87).

L'an deux mille dix-sept, le six avril à quatorze heures quinze, le comité syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le 28 mars, se réunit en session ordinaire, salle des commissions N°1, au Département de la Haute-Vienne, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BOST, son Président.

En exercice : 15

Présents : 10 + 2 procuration

Votants : 12 Pour

Sont présents :

Mr Jean-Marie BOST (Président)
Mr Gérard VANDENBROUCKE 1^{er} VP (procuration donnée à Mr Hazouard)
Mr Jean-Pierre BERNARDIE (2^{ème} VP)
Mme Hélène FAIVRE (3^{ème} VP)
Mr Christian HANUS (4^{ème} VP)
Mme Hélène ROME (5^{ème} VP)
Mr Arnaud BOULESTEIX (suppléant de Raymondaud (7^{ème} VP)
Mr Alain LAGARDE (secrétaire)
Mr Pascal COSTE (procuration donnée à Mme Rome)
Mr Nicole GLANDUS
Mr Mathieu HAZOUARD
Mme Valérie SIMONET

Conseiller départemental Haute-Vienne
Vice-Président de la Région Nouvelle Aquitaine
Conseiller Agglo Bassin Brive
Vice-Présidente du Conseil Départemental Creuse
Adjoint au Maire à la Ville de Limoges
Vice-Présidente du Conseil Départemental Corrèze
Vice-Président Conseil Départemental Hta-Vienne
Conseiller communautaire Tulle
Président Département Corrèze
Adjointe au Maire de la Ville de Limoges
Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine
Présidente du Conseil Départemental Creuse

Sont excusés :

Mr Eric CORREIA (6^{ème} VP) (et son suppléant)
Mr Christophe PATIER (et sa suppléante)
Mr Christian PRADAYROL (et sa suppléante)

Président Agglo Grand Guéret
Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine
Vice-Président Agglo Bassin Brive

Il est exposé aux membres du Comité Syndical le rapport suivant :

La Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix en Haute-Vienne a sollicité le Syndicat Mixte DORSAL afin d'étudier l'opportunité de procéder à la mise en œuvre d'une opération de montée en débit supplémentaires sur son territoire.

Cette opération de montée en débit a fait l'objet d'une étude de faisabilité technique dans le cadre de l'offre PRM spécifique, en référence à la délibération N°530 en date du 15 décembre 2016, sur la commune de Coussac-Bonneval.

L'enveloppe prévisionnelle allouée à la mise en œuvre de cette opération de montée en débit PRM est de 70 000 € HT.

Il vous est proposé le plan de financement prévisionnel suivant :

NATURE DES RECETTES	MONTANT HT	POURCENTAGE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS SAINT YRIEIX	28 599,65 €	40,86%
DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE	19 066,43 €	27,24%
ETAT (FSN)	22 333,92 €	31,90%
TOTAL de l'opération	70 000 €	100%

En référence à la délibération N°326 du 2 avril 2013, une contribution financière aux frais de fonctionnement sera versée par les membres associés (EPCI et/ ou Communes) concernés par les travaux sur leur territoire et partenaires financiers.

Cette contribution financière sera calculée à hauteur de 3% du montant HT des travaux réalisés, avec un seuil minimum de 1 000 euros et maximum de 10 000 euros. Le calcul des contributions tiendra compte de la totalité des travaux réalisés sur le territoire concerné, dans le cadre de la deuxième phase du SDAN.

Si le seuil maximum est atteint, la contribution financière aux frais de fonctionnement pour la nouvelle opération sus-présentée sera sans objet.

Les participations financières inscrites au plan de financement, représentent le montant maximum qui pourra être demandé aux partenaires financiers.

Après avoir délibéré, les membres du comité syndical décident, à l'unanimité,

- **la mise en œuvre de cette nouvelle opération sus-présentée,**
- **le plan de financement de cette opération détaillé ci-dessus,**
- **de donner une autorisation au Président pour procéder aux demandes de subventions et contributions correspondantes,**
- **de donner une autorisation au Président pour signer tout acte se rapportant à cette opération.**

Jean-Marie BOST
Secrétaire de DORSAL



Certifié transmis au représentant de l'Etat le
Publié par affichage le :

REÇU EN PREFECTURE

le 14/04/2017

Application agréée E-legalite.com